



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/264

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Fourniture de mobiliers antistationnement et mobiliers de stationnement deux roues. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert, relatif à la fourniture de mobiliers antistationnement et mobiliers de stationnement deux roues, a été lancé sur la base d'un dossier de consultation décomposant la prestation en 10 lots.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 13 mai 2015, a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : potelets à boule
fourniture de potelets à boule fixe, sécable sur platine, amovible à clé et PMR
Société SERI

Lot 2 : barrières
fourniture de barrières fixes, grillagées, en 1.50m et 1.00m
Société PROVILLE

Lot 3 : bornes basses
fourniture de bornes basses fixes : version arrêté du 15/01/2007 et version de l'arrêté du 18/09/2012, amovibles à clé, sécable
Société PROVILLE

Lot 4 : bornes basses type «Pey Berland»
fourniture de bornes basses type «Pey Berland» fixes, amovibles à clés, sécables
Société SERI

Lot 5 : potelet à embout caoutchouc
fourniture de potelet à embout caoutchouc fixe
Société SERI

Lot 6 : barrière St Georges
fourniture de barrière St Georges simple
Société SERI

Lot 7 : mobiliers type «quais»
fourniture de potelets simple , amovible à clé ,sécable , PMR
fourniture de barrière composée d'une poutre centrale et de potelets pré percés 2/4 trous
fourniture de bornes basses fixe, amovibles à clé, sécables.
Société SERI

Lot 8 : mobiliers type avenue Thiers
fourniture de potelets fixe , sécable , amovible à clé
fourniture de barrières composées d'une poutre centrale et 2 potelets pré percés 2/4 trous
y compris visserie
Société SERI

Lot 9 : arceaux deux roues
fourniture d'arceaux deux roues conventionnels
fourniture d'arceaux deux roues sur rack
Société SERI

Lot 10 : mobiliers type «St Michel»
fourniture de potelets fixe, sécable et PMR
Société PROVILLE

Ces marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de leur notification et peuvent être reconduits tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 16, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 822 - article : 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE